



D.2026.02.11.7.1



Tisséo Collectivités
Signature électronique de
Jean-Michel LATTES



Le 11 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Budget Primitif 2026 de Tisséo Collectivités

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif 2026 de Tisséo Collectivités.

Ce budget prévisionnel, établi sur la base des Orientations Budgétaires adoptées lors de la séance du 17 décembre 2025, s'inscrit dans la trajectoire financière de Tisséo Collectivités.

La rémunération de l'exploitant est estimée pour l'année 2026 à 327,8 M€, contre 313,8 M€ au budget prévisionnel 2025, soit une hausse de 4,4%.

Le produit des recettes attendu s'élève à 129,7 M€, soit une hausse de 2,2% par rapport au BP 2025.

Le coût des charges relatives au marché pour l'exploitation du service de location de vélo en libre-service est estimé pour l'année 2026 à 12,4 M€, contre 10,5 M€ au BP 2025, dont la décomposition est la suivante :

- 8,7 M€ de dépenses liées à la rémunération forfaitaire
- 2,1 M€ au déploiement de stations sur 2026
- 0,4 M€ de redevance d'occupation du domaine public
- 1,2 M€ au reversement de l'intéressement

Le volume des investissements prévu au BP 2026 s'élève à 869,9 M€ (hors dettes et avances). Il est en légère diminution par rapport au BP 2025 (-31 M€), mais supérieur au montant de 853,2 M€ présenté lors des orientations budgétaires. Cet écart s'explique principalement par l'impact des révisions des AP (+16,7 M€), qui ont été recalculées entre les OB et le BP.

Ce niveau d'investissement en 2026 correspond notamment au programme d'avancement des projets Ligne C de métro et Ligne Aéroport (719,3 M€), à la CLB (48,7 M€), au matériel roulant (61,9 M€), ainsi qu'au maintien en condition opérationnelle (24,6 M€) des équipements existants.

Un programme d'emprunt de 738,1 M€ sera nécessaire pour le financement de ces investissements, en hausse de 10,3 M€ par rapport au budget 2025. Ce niveau d'emprunt, en lien avec le niveau de dépenses liées aux lignes C et Connexion avec la ligne B, devrait se maintenir jusqu'en 2027, ce qui correspond à la durée du programme d'émissions obligataires EMTN qui a été mis en œuvre par Tisséo dès 2024.

Le montant du versement mobilité est estimé à 362,6 M€ (auquel il convient d'ajouter 1 M€ au titre de la compensation pour changement de seuil versée par l'Etat), grâce à la dynamique du territoire. Ceci représente une hausse de +1% par rapport à l'année 2025.

Le niveau de l'épargne brute est estimé à 180,2 M€ et celui de l'épargne nette à 47,8 M€.

La capacité de désendettement au 31/12/2026 serait de 19,46 années, conformément à la trajectoire prévue dans l'étude de soutenabilité de fin 2025.

Le taux moyen de la dette de Tisséo Collectivités pour l'année 2026 est estimé à 3,39 % (3,38% en 2025), et montre que la signature de Tisséo Collectivités reste attractive. Cet élément vient consolider la soutenabilité financière du programme d'investissements.

Les montants du budget primitif pour l'année 2026, s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

⇒ Propositions nouvelles :	707 508 621,00 euros
⇒ Total dépenses :	707 508 621,00 euros
(dont 199,1 M€ d'opérations d'ordre)	

Recettes :

⇒ Propositions nouvelles :	707 508 621,00 euros
⇒ Total recettes :	707 508 621,00 euros
(dont 17 M€ d'opérations d'ordre)	

Section d'investissement :

Dépenses :

⇒ Propositions nouvelles :	1 579 254 593,00 euros
⇒ Total dépenses :	1 579 254 593,00 euros
(dont 577 M€ d'opérations d'ordre)	

Recettes :

⇒ Propositions nouvelles :	1 579 254 593,00 euros
⇒ Total recettes :	1 579 254 593,00 euros
(dont 759,1 M€ d'opérations d'ordre)	

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif 2026 du SMTC par chapitre.

ARTICLE 2 : APPROUVE les propositions de crédits et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 011, 012, 014, 65, 66, 67, 022, 023 et 042 de la section dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 3 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 013 et 042 de la section recettes de fonctionnement.

ARTICLE 4 : APPROUVE les propositions de crédit et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 16, 20, 21, 23, 27, 040 et 041 de la section dépenses d'investissement.



ARTICLE 5 : APPROUVE les propositions de recettes et de mouvement d'ordre figurant aux chapitres 13, 16, 23, 021, 040 et 041 de la section recettes d'investissement.

ARTICLE 6 : D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

ARTICLE 7 : De voter le budget sans reprise des résultats.

ARTICLE 8 : FIXE pour l'année 2026 les contributions des collectivités membres à 186 118 032,00 €, réparties comme suit :

- Toulouse Métropole : 177 193 429 €, dont :
 - o Contribution statutaire : 60 705 526 € ;
 - o Contribution complémentaire : 112 307 474 € ;
 - o Contribution à l'exploitation du service VLS : 4 180 429 €.
- SICOVAL : 5 336 054 €, dont :
 - o Contribution statutaire : 1 598 748 € ;
 - o Contribution complémentaire : 3 582 944 € ;
 - o Contribution à l'exploitation du service VLS : 154 362 €.
- Communauté du Muretain, contribution statutaire : 1 361 690 € ;
- Communauté du Grand Ouest Toulousain (CCGOT), contribution statutaire : 1 829 892 € ;
- Communauté Coteaux Bellevue (CCCB), contribution statutaire : 396 967 €.

ARTICLE 9 : La contribution de chacune des collectivités sera appelée en trois tiers : février 2026, juillet 2026 et octobre 2026. Ces appels de fonds peuvent toutefois être adaptés en cours d'année en fonction des besoins de trésorerie et en concertation avec chaque collectivité.

ARTICLE 10 : DIT qu'il convient de prélever, en application de l'article L 5722-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement mobilité dans le ressort territorial de Tisséo-Collectivités.

ARTICLE 11 : FIXE le programme d'emprunts de l'année 2026 à 738 150 312,00 €. Ces emprunts seront contractés par tranche au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 12 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.